

Compte rendu – Session de travail du mardi 1^{er} octobre 2024

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 1^{er} octobre 2024 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 17 septembre 2024

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 17 septembre 2024.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 1, 3, 5, 6, 7, 8 à 11, 12, 16, 18, 35, 38 et 39, 42, 45, 47, 51, 52, 56, 57 et 66 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 1, M. Dany Carpentier indique que cette nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) est imposée par le gouvernement provincial et demande si la Ville doit en rendre compte. On répond que l'obligation de la Ville consiste à rendre ses outils d'urbanisme conformes à cette orientation. M. Carpentier ajoute que le portrait de l'habitation est joint au point à l'ordre du jour et demande si la Ville va aller plus loin. On répond que la Politique d'habitation sera intégrée au schéma d'aménagement, mais que l'échéancier est imposé par Québec. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si les données du nouveau rôle d'évaluation ont été prises en compte. On répond qu'il s'agit d'un dossier de longue haleine, et que les données utilisées depuis le début du travail seront conservées. Mme Albernhe-Lahaie demande ensuite comment a été incluse la zone potentielle de densification résidentielle. La zone a été incluse dans la cible de développement du périmètre urbain.

Au point 3, M. Luc Tremblay affirme que dans la fiche explicative, il est mentionné que les conseillères et conseillers n'auront pas accès aux ordres du jour et aux comptes rendus des réunions et demande pourquoi. Des vérifications seront faites et une réponse sera donnée ultérieurement. M. Tremblay demande qui seront les conseillères et conseillers membres du comité, et si la façon de les nommer sera la même que pour les autres comités. Deux noms ont été proposés, mais le conseil municipal peut décider de renverser cette proposition. Mme Pascale Albernhe-Lahaie indique que le comité se réunira au moins trois fois par année et demande si les dossiers qui seront traités sont des dossiers du Comité consultatif d'urbanisme. On répond qu'il s'agit plutôt de dossiers qui seraient étudiés au comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire. Mme Albernhe-Lahaie demande les raisons qui expliquent que le nom de deux élues ou élus a été proposé, car il s'agit, selon elle, de mauvaises pratiques de gouvernance.

Au point 5, M. Pierre-Luc Fortin affirme qu'il n'existe pas de définition officielle du terme « commerces de proximité » et qu'il ne faudrait pas que ce terme devienne un terme fourre-tout. Il demande si le règlement qui pourra faire l'objet d'un vote vient définir les commerces de proximité. On répond que l'article n° 1 du règlement définit les commerces de proximité et la liste des usages. Cette définition est conforme aux définitions et aux objectifs du plan d'urbanisme. On rappelle que dans le programme de crédit de taxes, ce n'est pas l'ensemble des commerces de proximité qui sont admissibles.

Au point 6, Mme Pascale Albernhe-Lahaie indique qu'il s'agit du régime de retraite des policiers pompiers et demande ce qu'il advient des régimes des autres groupes d'emploi. Elle demande également d'où proviennent les 100 000 \$. On répond que cette somme a été provisionnée et que les régimes de retraite sont gérés indépendamment les uns des autres. Mme Albernhe-Lahaie demande ensuite à quelle ligne du budget se trouve la contribution de la Ville. Il s'agit de la ligne sur les avantages sociaux.

Au point 7, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande dans quels bâtiments les travaux devaient avoir lieu et pourquoi. On répond que la fermeture du règlement d'emprunt s'explique par le fait que les travaux n'ont pas eu lieu. Dans les prochaines semaines, il y aura d'autres fermetures de règlements d'emprunt. On précise que la fermeture des règlements d'emprunt n'affecte pas l'endettement de la Ville.

Aux points 8 à 11, M. Pierre Montreuil demande s'il est question du type de conteneurs qui posaient problème. Les points à l'ordre du jour sont des points de nature financière. En effet, avec l'arrivée d'Éco Entreprises Québec et de la troisième voie, il est nécessaire de séparer les différents règlements d'emprunt (ordures, recyclage et compostage). Les membres du conseil municipal discutent ensuite de conteneurs et de bacs roulants et de services adaptés à la population.

Au point 12, M. Dany Carpentier demande combien de logements sociaux, abordables et en coopérative seront construits. Il souhaite que l'enjeu de l'accès au logement pour l'ensemble des personnes soit pris en compte. On répond que pour l'instant, aucun type de logement n'est encore prévu puisqu'il s'agit de la révision du zonage.

Au point 16, Mme Pascale Albernhe-Lahaie s'interroge au sujet du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le rang Saint-Charles. Le sujet sera traité à huis clos.

Au point 18, M. Richard W. Dober demande si l'acceptabilité sociale de ce bâtiment de cinq étages a été évaluée avec les personnes qui habitent autour de ce futur bâtiment. Le projet a déjà fait l'objet d'une consultation publique et fera l'objet d'une nouvelle consultation en novembre puisque le PPCMOI est venu à échéance et qu'une nouvelle demande a été présentée par la ou le propriétaire.

Au point 35, M. Richard W. Dober affirme avoir reçu quelques appels de citoyennes et citoyens inquiets et demande si des cases de stationnement sont réservées pour ce nouvel immeuble. Il y aura huit cases de stationnement.

Aux points 38 et 39, M. Dany Carpentier demande si, en raison du nombre dérogatoire d'arbres et de verdure, l'aménagement d'un toit vert a été envisagé pour « compenser ». On explique que le processus de dérogation mineure se limite à la demande présentée qui est non conforme. Des conditions sont imposées dans le cadre d'un PPCMOI.

Au point 42, M^e François Bélisle demande si les lots seront moins grands pour protéger une zone écologique. C'est effectivement le cas, et l'aire écologique sera agrandie.

Au point 45, Mme Geneviève Auclair demande si le stationnement sera végétalisé ou non. On répond qu'il le sera puisqu'il s'agit d'une condition de la demande. Mme Auclair demande ensuite si l'affiche qui est sur place sera remplacée. Il n'est pas possible de le confirmer.

Au point 47, Mme Geneviève Auclair demande si la ou le propriétaire va demander à asphalté la deuxième entrée. La réponse sera donnée à huis clos.

Au point 51, M. Luc Tremblay demande pour quelles raisons IDÉTR achète le terrain, racheté de l'entreprise Elmec, pour ensuite le revendre probablement plus cher à la promotrice ou au promoteur. Il souhaite que les profits réalisés par la vente soient versés à la Ville. M^e François Bélisle demande pourquoi la Ville abandonne son droit de préemption et pourquoi elle rachète le terrain à un prix plus cher que le prix de vente. M. Pierre-Luc Fortin ne comprend pas pourquoi la Ville abandonne son obligation de construire en vendant le terrain à IDÉTR. On explique que les relations avec l'ancien propriétaire sont un peu difficiles et que la personne intéressée à acheter le terrain souhaite travailler avec IDÉTR. Le prix d'achat du terrain par la Ville comprend le prix d'achat plus le prix des travaux effectués par l'ancien propriétaire pour rendre le terrain conforme. Ce dernier ne fera donc pas de profits. De plus, IDÉTR devra décontaminer le terrain avant de le revendre, ce que devra payer la nouvelle acquéreuse ou le nouvel acquéreur, en plus des frais administratifs. Un profit sera réalisé par IDÉTR sur la revente qui permettra de réaliser un projet majeur pour Trois-Rivières. Des discussions se tiendront avec le conseil d'administration d'IDÉTR pour retourner les profits réalisés à la Ville. Les membres du conseil municipal et les personnes invitées discutent ensuite de prix de vente, de droit de préemption, d'obligation de construire et d'emprise au sol. Un vote sera demandé à la séance publique.

Au point 52, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si cette petite section de terrain fait partie de l'agrandissement du parc industriel 40-55. Ce n'est pas le cas.

Au point 56, M. Pierre-Luc Fortin rappelle que lorsque le contrat d'agrandissement de l'aérogare a été donné, le carrousel à bagages faisait partie du règlement d'emprunt d'un autre contrat. Le carrousel fait effectivement partie d'un deuxième contrat, mais fait partie du même règlement d'emprunt que l'agrandissement de l'aérogare. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si d'autres dépenses ou d'autres ajouts sont prévus. On répond que le carrousel n'est pas un ajout puisqu'il faisait partie du devis. S'il y a d'autres coûts, la Ville le saura au gré de la construction et ils feront partie des balises du règlement d'emprunt.

Au point 57, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande à en savoir plus sur le fonds d'aide des bingos de Trois-Rivières. M. Dany Carpentier explique que les bingos sont régis par Loto-Québec, mais ce bingo fait partie d'une exception prévue à la Loi. La Ville contribue financièrement au fonds à une certaine hauteur, et les profits réalisés par les soirées de bingo sont réinvestis dans la communauté en les versant à des organismes communautaires.

Au point 66, M. Pierre-Luc Fortin demande quelle est la différence entre un bureau de projets et un bureau des relations gouvernementales et projets stratégiques. Le directeur général explique que la Ville de Trois-Rivières connaît une croissance démographique exponentielle, de même qu'une croissance économique historique. Elle est aussi confrontée à une crise du logement et de ses infrastructures. Pour que la Ville conserve son influence au sein des dix grandes villes et fasse valoir ses enjeux, le directeur général doit maîtriser les différents dossiers. La personne qui occupera le poste de coordonnatrice ou coordonnateur aux relations gouvernementales et projets stratégiques sera responsable, entre autres, de rédiger des notes de breffage, des dossiers d'analyse et de représenter le directeur général ou de l'accompagner à des rencontres provinciales. De plus, pour que la Direction générale puisse planifier la croissance de la Ville et gérer les risques macrosociaux auxquels elle est confrontée (enjeux de santé mentale, itinérance, etc.) au lieu de toujours être en réaction aux situations qui surviennent, il est nécessaire de pouvoir compter sur une autre directrice générale adjointe ou un autre directeur général adjoint. Les membres du conseil municipal demandent si ces nouveaux postes seront inscrits au budget. Pour 2024, l'ajout des postes est à coût nul. Par la suite, les sommes seront inscrites au budget 2025, budget qui pour la première fois gèrera les ressources humaines en fonction d'un pourcentage de la masse salariale plutôt qu'en fonction du nombre d'équivalents temps complet (ÉTC). M^e François Bélisle déplore la perte d'influence des élues et élus sur leur ville et craint qu'il y ait plus de hautes et de hauts fonctionnaires que de membres du conseil municipal aux réunions des différents comités transversaux. Il craint également la confusion des rôles. Mme Pascale Albernhe-Lahaie estime que l'information a été donnée à la dernière minute et souhaite que ces points soient reportés afin d'avoir plus de temps pour poser des questions et bien comprendre. M. Pierre-Luc Fortin craint également un déséquilibre entre les élues et les élus et l'administration publique. Il demande à quoi il faudra renoncer durant les discussions budgétaires pour financer ces nouveaux postes. Lui aussi souhaite prendre le temps d'analyser tout ça et de comprendre la vision. M. Pierre Montreuil affirme qu'il faut laisser la Direction générale jouer dans son terrain de jeu afin de prévoir les besoins de la Ville pour les dix prochaines années plutôt que de se retrouver « dans le trouble ». Mme Geneviève Auclair indique que cette vision administrative la rassure. M. Luc Tremblay revient sur le budget de 2024 et demande combien de nouveaux ÉTC ont été créés depuis le début de l'année. Il rappelle que le conseil municipal avait accepté la création de huit ÉTC, mais qu'il y en a eu beaucoup plus. Le directeur général répond qu'il importe de respecter le plafond de la masse salariale accordé, qui était de 36,5 % en 2024, le pourcentage le plus faible des dix grandes villes. M. Richard W. Dober craint que ce soient les membres du conseil municipal qui subissent les foudres de la population face à ces créations de postes et aux coûts engendrés. Le vote sera demandé à la séance publique.

	<p>Le point 12 fait l'objet d'une consultation publique à 18 h.</p> <p>Le point 65 a fait l'objet d'une modification : la technicienne ou le technicien en administration qui relève de la coordonnatrice ou du coordonnateur – Service clientèle a été retiré en raison d'une réflexion sur ce poste.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentation « Structure organisationnelle Direction générale ».	

Points des élues et élus municipaux (partie publique)

Sujet	Campagne cancer du sein / Mme Geneviève Auclair La campagne de financement « Un seinbole pour elles » a été lancée le 11 septembre dernier afin de ramasser des fonds pour que les tests et les traitements contre le cancer du sein soient effectués à Trois-Rivières. Les personnes intéressées à faire un don peuvent s'inscrire sur la plateforme en ligne de la Fondation Santé Trois-Rivières et sont invitées à porter le tatouage temporaire dédié à cette cause. De plus, un tournoi de ballon chasseur se tiendra le samedi 19 octobre afin d'amasser davantage de fonds pour la cause.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville : Le plan décennal du réseau cyclable sera présenté le mercredi 16 octobre 2024 à la salle du sous-sol de l'hôtel de ville. Toutes et tous sont invités à y assister.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Recommandations du comité jeunesse – Position des élues et élus municipaux

Sujet

Les recommandations formulées par la deuxième cohorte du comité jeunesse ont été analysées par les différentes directions de la Ville. Ces recommandations portent sur l'enjeu n° 3 de la Politique jeunesse, Un milieu de vie dynamique où les jeunes peuvent s'épanouir. L'orientation choisie s'intitule « S'assurer que Trois-Rivières demeure une ville accessible et sécuritaire pour sa jeunesse ». Les recommandations formulées portent sur les trois axes suivants : mobilité urbaine (quatre recommandations), environnement sécuritaire (quatre recommandations) et habitation accessible et services de proximité (neuf recommandations). Parmi ces dix-sept recommandations, sept ont été acceptées, neuf sont à explorer et une seule a été refusée. Une rencontre avec les membres du comité jeunesse et les membres du conseil municipal se tiendra à la fin du mois d'octobre.

La troisième cohorte du comité jeunesse sera formée en 2025. Pour cette prochaine cohorte, le coordonnateur à la participation publique propose la thématique « Une ville verte pour les jeunes d'aujourd'hui et de demain ». Le choix s'explique par le fait que la Ville doit travailler son plan climat dont une des exigences est la mise en place de démarches de participation publique assez importantes. En choisissant la thématique proposée, on s'assurerait de la participation des jeunes pour nourrir le plan climat. Les membres du conseil municipal sont d'accord avec le choix de la thématique.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentation « Analyse des recommandations – comité Jeunesse 2024 ».

Points de l'administration publique

Sujet	<p>Un suivi est fait de la rencontre des directrices générales et directeurs généraux des onze grandes villes qui s'est tenue le vendredi 27 septembre :</p> <ul style="list-style-type: none">• Enjeu de la cohabitation sociale et de l'itinérance, un enjeu pour toutes les villes; un rapport sera déposé sur le dénombrement par l'Institut national de santé publique du Québec, et un dénombrement complet sera fait au printemps prochain. De plus, un comité d'urgence composé des directrices générales et des directeurs généraux des grandes villes sera créé en lien avec l'itinérance et se rapportera à la table des grandes villes des mairesses et maires de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);• Transport collectif : un retour a été fait sur la taxe sur l'immatriculation. Trois-Rivières est la ville qui exigera la taxe la plus faible en 2026, à part la Ville de Saguenay qui n'est pas allée de l'avant avec cette taxe. La taxe est un outil financier pour financer le transport collectif et le déficit structurel des sociétés de transport;• Coûts des services de police et construction des quartiers généraux : L'UMQ a réalisé une étude et l'a déposée au ministère de la Sécurité publique, le gouvernement serait ouvert à l'idée de donner une subvention pour les quartiers généraux des services de police;• La Ville de Québec a facturé 400 000 \$ au CIUSSS pour le transport (navette) des personnes souffrant de troubles de santé mentale et a reçu 90 000 \$, ce qui est un élément de réflexion. De plus, un sujet sera amené au comité Assurer la sécurité des milieux afin que les coûts capturés pour le traitement de la criminalité et de la traite sexuelle soient remboursés aux villes qui ont un service de police municipal par le gouvernement provincial;• Cet automne, un important projet de loi omnibus contenant près de 300 articles sera déposé concernant l'octroi des contrats par les villes afin de donner une plus grande agilité permettant d'atteindre le marché plus rapidement;• La Ville de Gatineau a tenté de lancer un projet de taxation selon le type d'unité d'habitation à la suite du dépôt de son rôle d'évaluation, projet qui n'a pas fonctionné. Aucune ville n'a adhéré à cette possibilité offerte par le gouvernement;• Les pluies du 9 août dernier ont touché 10 000 unités d'habitation à Terrebonne, 16 000 à Laval et environ 500 à Trois-Rivières. Les municipalités demandent que le programme de remboursement du gouvernement reconnaisse que les refoulements d'égout ont été causés par la surcapacité des réseaux souterrains et non pas uniquement par le débordement d'un cours d'eau;• Le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation réitère aux villes de se prévaloir de la Loi 31 pour faire avancer les projets de densification de logements sociaux. À la prochaine rencontre, les directrices générales et directeurs généraux ont demandé que le sous-ministre de l'Environnement soit présent;• Dans le plan québécois des infrastructures, il y a eu une diminution de 7 % de la somme dédiée aux infrastructures municipales. Cette diminution se traduira par une hausse d'impôt pour la population trifluvienne.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	